



## Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 – 15h

---

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical
- Actualisation des délégués EPCI du Comité syndical : Communautés de communes Yvetot Normandie et Campagne de Caux
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation
- Budget :
  - Débat d'orientations budgétaires
  - Renouvellement des lignes de trésorerie
- Questions diverses



Le Comité syndical s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2023 à 15 heures sous la présidence de Madame LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame Florence DURANDE est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.  
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LUCOT AVRIL souligne la présence de Monsieur Patrick D'ANGELO, Payeur Départemental par intérim.

Elle laisse également le soin à Madame Virginie GRAU, nouvelle responsable budgétaire et comptable du Syndicat depuis le 1<sup>er</sup> novembre, de se présenter à l'assemblée.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical**

Le procès-verbal du Comité syndical du 18 octobre 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Actualisation des délégués EPCI du Comité syndical : Communauté de communes Yvetot Normandie et Campagne de Caux**

Madame Virginie LUCOT AVRIL annonce la nomination en tant que délégué suppléant de la Communauté de communes Yvetot Normandie de Monsieur Sylvain GARAND. Le délégué titulaire Monsieur Mario DEMAZIERES, siégeait déjà au sein des instances du Syndicat.

Elle prend acte également de la nomination de Monsieur David JEZEQUEL en tant que délégué titulaire et Monsieur Gervais GOUPIL en tant que délégué suppléant de la Communauté de communes Campagne de Caux.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :*

- *Prend acte de la désignation de Monsieur David JEZEQUEL, en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Gervais GOUPIL en qualité de délégué suppléant de la Communauté de communes Campagne de Caux, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique,*
- *Prend acte de la désignation de Monsieur Sylvain GARAND, en qualité de délégué suppléant de la Communauté de communes Yvetot Normandie, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.*



- **Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation**

Monsieur SAÏMAN commente le tableau de bord de l'avancement des travaux et de la commercialisation qui est présenté lors de chaque Comité syndical. Il indique que ce premier Comité de l'année 2023 sera l'occasion de faire un bilan sur les objectifs qui étaient fixés pour l'année 2022. Il annonce ainsi que les objectifs 2022 ont été dépassés en termes de construction de prises mais également de commercialisation effective. La tendance observée depuis les 8 derniers mois se confirme avec une accélération de la mise en commercialisation des prises, avec 177 460 prises commercialisables au 1<sup>er</sup> février 2023 pour un objectif de 166 546 prises commercialisables à fin 2022. L'accélération du transfert des prises au délégataire se poursuit également. Seule la courbe du nombre d'abonnés observe un léger infléchissement. Monsieur SAÏMAN rappelle cependant que jusqu'à la fin d'année 2022, seuls deux opérateurs, Orange et SFR, étaient présents sur le réseau. L'arrivée de Bouygues Telecom et Free en fin d'année devrait contribuer à inverser la tendance.

Madame LUCOT AVRIL intervient pour rappeler que l'objectif initial, lors de la création du Syndicat, était fixé à 190 000 prises, puis est passé à 230 000 pour arriver aujourd'hui à 243 000. Elle estime qu'il faut se féliciter du chemin parcouru jusqu'à présent et ne pas se focaliser uniquement sur les remontées du terrain qui peuvent être négatives, notamment en cas d'échec de raccordement. Les soucis qui peuvent être rencontrés au cas par cas sont malheureusement rencontrés sur tout le territoire national et ne sont pas propres à la Seine-Maritime. Madame LUCOT AVRIL remercie les équipes pour le travail fourni tout en rappelant que chaque adresse est à raccorder au réseau et chaque cas particulier sera traité.



Monsieur SAÏMAN détaille la carte des plaques optiques réceptionnées à aujourd'hui et indique que sur les 513 plaques optiques qui couvrent le territoire de Seine-Maritime Numérique, il n'en reste plus que 5 pour lesquelles nous sommes en attente de la documentation technique avant de pouvoir réaliser le transfert vers notre délégataire. Le déploiement à proprement parler est achevé sur le périmètre initial hors quelques complétudes de plaque et les équipes vont désormais se consacrer aux projets qui émergent dans le cadre de la vie du réseau. L'objectif de couverture du territoire à 100% est un objectif qui s'entend à 100% dans le temps.

En terme d'ouvertures commerciales, depuis le dernier Comité syndical, le territoire commence à être bien couvert. On peut constater sur la carte présentée que les dernières ouvertures commerciales ont concerné le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières. Les prochaines commercialisations devraient concerner les NRO de Luneray et de Forges les Eaux. Monsieur SAÏMAN annonce que les derniers secteurs qui seront ouverts à la commercialisation seront les secteurs de Blangy sur Bresle et Petit Caux, ceux-ci se trouvant en bout de chaîne de collecte, à la fin du premier trimestre 2023. Monsieur SAÏMAN précise que lorsqu'un secteur apparaît en bleu sur la carte, cela signifie qu'une très grande majorité de prises sont commercialisées et que les services travaillent à rendre éligibles les prises qui ne le sont pas.

Madame FOURNIER souhaiterait des précisions sur les ouvertures commerciales de Petit Caux. Est-ce que cela concerne la commune ou la Communauté de communes des Falaises du Talou ?

Monsieur SAÏMAN répond que cela concerne le NRO de Petit Caux, pour lequel un emplacement répondant aux caractéristiques techniques a été difficile à trouver, ce qui a retardé tout le processus de commercialisation de ce secteur. Cela concerne donc la commune de Petit Caux et l'ensemble des communes se trouvant à l'est de Petit Caux.

Monsieur ROUSSEAU souhaiterait des explications sur le glissement de calendrier du secteur de Doudeville. Les dates sont sans cesse repoussées et peuvent mettre en difficulté les élus locaux, notamment en période de cérémonie des vœux. Monsieur DESMET répond que des difficultés d'ordre technique ont été rencontrées avec les entreprises de travaux sur la remise des DOE de la plaque de Doudeville. Ces difficultés sont à présent levées et les ouvertures commerciales pour ce secteur devraient être prononcées très prochainement de manière massive. Monsieur SAÏMAN précise que le Syndicat est exigeant sur la documentation remise par les entreprises de travaux car si celle-ci n'est pas correcte, de nombreux échecs de raccordements pourraient avoir lieu et mettraient le Syndicat ou bien les communes en difficulté face à cela et véhiculerait une mauvaise image du réseau construit. C'est pour cela que les équipes sont très vigilantes à ce sujet. Madame LUCOT AVRIL insiste sur ce point également en rappelant que la qualité de la documentation technique est très importante et qu'avant de transférer des prises au délégataire, celle-ci doit répondre à un cahier des charges très précis. Aucune date de commercialisation ou de lancement de J3M ne peut être avancée avant que le transfert des prises n'ait eu lieu auprès de Connect76.

Monsieur SAÏMAN présente une nouvelle carte qui détaille le taux de couverture ainsi que les ouvertures commerciales programmées par EPCI, afin de rendre plus lisibles ces données qui étaient jusqu'à présent évoquées sous forme de tableau. Cette carte permet d'avoir une visualisation globale par territoire de l'état du « stock » de prises. Ainsi, au 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons 177 460 prises éligibles dont 149 014 prises commercialisables et 28 446 prises en J3M.

Monsieur DEMAZIÈRES s'interroge car sur le territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, cinq communes restent pour le moment non ouvertes à la commercialisation. Il souhaiterait savoir si une estimation de l'ouverture commerciale peut être annoncée. Monsieur SAÏMAN propose un temps de réponse personnalisé à la fin du Comité syndical.

Monsieur DEMAZIÈRES soulève également la question des habitations non éligibles sur certaines communes. Il fait part de son inquiétude et de celle des maires à ce sujet, par rapport aux remontées qui peuvent être faites par les administrés. Monsieur SAÏMAN indique qu'il s'agit de prises encore en complétude, de prises oubliées ou des nouvelles constructions. Il précise que jusqu'à présent, le déploiement se faisait en masse. Désormais, il s'agit d'un déploiement réalisé quasiment au cas par cas, pour des raisons assez variées : traitement de chaque habitation au sujet de l'éligibilité, du raccordement, du changement d'adresse par rapport à l'opérateur commercial... Il rappelle que le Syndicat a mis en place une plateforme web permettant à chaque particulier de se signaler lorsqu'un souci est rencontré, ce qui permet de tracer les demandes qui sont faites et d'en assurer un suivi.

Monsieur TERRIER intervient pour compléter par le fait que sur le territoire de la Communauté de communes Yvetot Normandie, la commune des Hauts de Caux rencontrerait un souci de manque de place dans les armoires permettant de raccorder les habitations. Monsieur SAÏMAN précise que le manque de place évoqué par les opérateurs commerciaux n'est pas un manque de place sur le réseau déployé par Seine-Maritime Numérique mais le nombre de tiroirs optiques installés par ces opérateurs commerciaux dans les armoires du Syndicat qui est insuffisant. Il rappelle que les opérateurs commerciaux disposent d'un délai de 3 mois (le J3M) pour se mettre en conformité techniquement avant la date effective de commercialisation des prises. Il arrive donc quelques fois que le nombre de tiroirs optiques installés par certains opérateurs commerciaux soit insuffisant pour faire face au nombre de raccordements qui leur sont demandés, et lorsqu'un technicien arrive pour effectuer le raccordement d'un client, celui-ci annonce à tort qu'il n'y a plus de place dans l'armoire. Dans ce cas précis, c'est à l'opérateur lui-même d'installer de nouveaux coupleurs et le Syndicat ou Connect76 ne peuvent intervenir.

Monsieur MINEL indique qu'il rencontre ce type de problème depuis le mois de juillet 2021 et se sent impuissant face à cette situation. Les administrés finissent par se retourner vers la mairie. Il demande si les élus ont un rôle à jouer dans ces cas-là ? Monsieur SAÏMAN répond que lorsqu'un habitant rencontre des difficultés pour se faire raccorder, il n'a qu'un seul interlocuteur pour se faire entendre, c'est son opérateur commercial. Cela n'empêche pas que le Maire appelle le Syndicat lorsqu'il est alerté sur ce genre de difficultés, afin que les équipes en aient connaissance et qu'elles sollicitent le délégataire pour qu'il vérifie si un échec de raccordement a été signalé par l'opérateur commercial. Mais il insiste sur le fait que les usagers doivent absolument passer par leur opérateur commercial pour signaler tout problème car chaque action est coordonnée par le délégataire Connect76 qui s'adresse ensuite à l'entité qui peut résoudre le problème.

Monsieur VASSARD demande s'il aurait été judicieux de fixer les règles dès le départ dans les appels d'offres pour éviter la sous-traitance en cascade. Il constate de nombreux problèmes de sécurité, le manque de signalisation lors des raccordements... et aucune technicité de la part des opérateurs qui interviennent sur le terrain. Les administrés se retournent pour toutes ces raisons vers leur Maire. Madame LUCOT AVRIL répond qu'en tant qu'élu local il est normal d'être sollicité car il s'agit d'un réseau d'initiative publique, financé par des fonds publics. Les problèmes rencontrés sur le

département le sont également sur le territoire national. Elle rappelle que le rôle du Syndicat a été d'intervenir là où les opérateurs privés ne le voulaient pas. Il serait dommage que le travail réalisé par le Syndicat soit dénigré par les mauvais comportements ou discours des techniciens chargés de raccorder les clients. Elle rappelle également que le Syndicat a fait gagner sept ans sur le calendrier prévu initialement, et c'est ce qu'il faut principalement retenir. Les difficultés rencontrées font partie du déploiement et malheureusement on ne retient que les problèmes, alors qu'il y a tout de même plus de 53 000 abonnés sur le réseau à l'heure actuelle, ce qui fait autant d'habitants satisfaits. Concernant la formation des techniciens qui raccordent les clients, Madame LUCOT AVRIL est d'accord avec la remarque faite par Monsieur VASSARD. Ce dernier trouve dommage que l'image du Syndicat soit salie à cause des comportements peu scrupuleux des techniciens sur le terrain.

Monsieur MINEL explique avoir sur sa commune une habitation éligible mais pas de raccordement possible. Que convient-il de faire dans ce cas ?

Monsieur SAÏMAN répond que si une maison est déclarée éligible, son raccordement est réalisable à deux conditions : que la parcelle soit viabilisée et que les réseaux telecom sur la voie publique soient mobilisables.

Monsieur SAÏMAN présente la liste des communes prochainement ouvertes à la commercialisation sur les mois de février, mars et avril 2023. Il s'agit des 28 446 prises se trouvant dans le délai des J3M. Il présente ensuite le taux de couverture par EPCI : les éléments présentés permettent de situer chaque EPCI par rapport au taux de couverture moyen de l'ensemble du territoire, qui est de 72%.

L'état de la commercialisation fait apparaître l'arrivée de Free sur le réseau, avec 1 811 prises raccordées en un mois, ainsi que Bouygues Telecom avec 700 prises raccordées. Lors d'une réunion ayant eu lieu récemment avec le Syndicat, Free a indiqué avoir un taux de réussite de raccordement de 90%, ce qui est un très bon taux comparativement à ce qu'ils peuvent rencontrer sur tout le territoire national. SFR et Orange sont toujours sur les mêmes ratios que depuis le début des raccordements. Le taux de pénétration global est ainsi de 36,04 %, ce qui est un taux relativement performant compte tenu du caractère assez récent de la commercialisation du réseau.

Monsieur SAÏMAN présente ensuite le taux de commercialisation par EPCI, qui permet de constater le positionnement de chaque EPCI par rapport à ce taux moyen de commercialisation. Le nombre de prises effectivement commercialisées et le nombre de prises potentiellement commercialisables sont présentés par EPCI.

Madame LUCOT AVRIL souhaite à présent faire un focus sur les zones AMII, car il a été constaté que le Syndicat est de plus en plus sollicité pour répondre aux problématiques rencontrées sur ces zones du département, pour lesquelles les travaux de déploiement sont directement réalisés par les opérateurs Orange et SFR (Métropole de Rouen, Le Havre, Dieppe et Fécamp). Le taux de couverture moyen constaté sur ces territoires est de 85%, ce qui représente environ 30 000 habitants encore en attente de la fibre sur ces territoires urbains. Monsieur SAÏMAN indique qu'il est de plus constaté une certaine stagnation dans les mises en commercialisation de ces zones. Il poursuit en indiquant que les équipes ont réalisé un diagnostic pour tenter de trouver une explication à cela en prenant plus particulièrement l'exemple de la ville de Fécamp : les opérateurs se concentrent sur les déploiements où les fourreaux sont déjà existants et sur les parties collectives mais diffèrent les déploiements lorsqu'ils sont en aérien. Ce qui donne l'impression que la desserte en aérien est délaissée sur les territoires en zone AMII.

Monsieur CORNU est d'accord avec ces constatations et ajoute même que certaines communes sont déployées à hauteur de 20%, notamment la commune dont il est le maire (Notre-Dame-du-Bec). Il indique avoir eu un échange avec Orange qui aurait assuré augmenter les taux de couverture de ces zones délaissées courant 2023 afin de les porter au plus à 85% mais sans pouvoir assurer les couvrir en totalité par manque de budget. Madame LUCOT AVRIL intervient pour souligner qu'Orange souhaite renégocier avec l'Etat les zones de déploiement mais que les négociations sont compliquées pour de multiples raisons, notamment les locations de fourreaux. Monsieur CORNU poursuit en appuyant sur le fait qu'Orange annonce clairement qu'ils n'iront pas au bout des déploiements, contrairement au discours qui est tenu par Seine-Maritime Numérique. Il faudrait donc effectivement commencer à réfléchir, Syndicat et Collectivités, pour trouver une solution pour couvrir ces territoires délaissés, qui finalement se situent en zone rurale (notamment pour le territoire de l'ex-Communauté Urbaine du Havre). Madame LUCOT AVRIL rebondit sur ces propos en invoquant l'équité territoriale d'une part, mais également l'arrêt programmé du cuivre et l'entretien du réseau existant (notamment les poteaux) d'autre part, qui ajoute une difficulté supplémentaire à cette situation. Elle estime donc que cette problématique est d'ordre national.



- **Budget**

#### **Débat d'orientations budgétaires**

Madame VOGEL rappelle l'architecture du budget du Syndicat, scindé en deux budgets : le budget principal, qui porte les charges générales et les acquisitions nécessaires au fonctionnement du Syndicat ainsi que les frais de personnel, et le budget annexe qui porte l'ensemble des dépenses et des recettes au titre du projet de déploiement FTTH et de commercialisation des prises. Elle rappelle également que le budget principal perçoit une recette du budget annexe pour affecter une part des dépenses de personnel et charges directement liées au coût du projet de déploiement.

Elle indique également que le budget principal est passé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à l'instruction comptable M57.

#### **Budget principal**

Elle présente ensuite une synthèse des évolutions du budget principal entre 2017 et 2022. Celui-ci est financé par les cotisations versées par les membres à hauteur de 46% et complété par un virement issu du budget annexe correspondant aux charges de structure, rééquilibré chaque année par rapport aux besoins. L'évolution des recettes et des dépenses entre 2017 et 2022 sur ce budget correspond à l'avancement du projet. Il est à noter que ce budget génère peu de flux d'investissement (liés à des dépenses de mobilier).

L'augmentation des dépenses sur ce budget à partir de 2019 s'explique par la structuration de l'organisation du Syndicat. Ces dépenses intègrent deux postes principaux : les charges de personnel et les charges à caractère général, dont la variation de +6,6 % par rapport à 2021 correspond à l'étude qui a été lancée pour l'élaboration du Schéma des Usages et Services Numériques ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice des rémunérations.

### Budget annexe

Madame VOGEL présente un bilan des dépenses d'exploitation du budget annexe. Ces dépenses sont marquées par une croissance continue, en lien avec la mise en place progressive du projet de déploiement, avec notamment :

- Des charges à caractère général : locations immobilières de réseaux existants auprès d'Orange (2,4 M€), achat de fournitures diverses, maintenance,
- Des charges de personnel : constitution de l'équipe opérationnelles (513 k€),
- Des frais financiers bancaires : intérêts et autres frais assimilés (818 k€), résultant du recours à l'emprunt.

La hausse de +1,7 M€ par rapport à 2021 tient principalement aux coûts de location des infrastructures d'Orange, dont la charge a vocation à être transférée au délégataire, ainsi que l'évolution de la charge de la dette.

Concernant les recettes d'exploitation, celles-ci ont progressé de 52% par an en moyenne sur la période 2018-2022 et se composent de deux postes principaux :

- Les participations versées par les membres à hauteur de 2,4 M€ et les recettes perçues d'Orange,
- Les redevances reçues du délégataire lors de la remise en exploitation des prises construites par le Syndicat à hauteur de 15,5 M€ : le rythme soutenu des déploiements engendre ainsi une progression significative sur cette période.

Concernant les dépenses d'investissement, Madame VOGEL indique qu'elles résultent directement du coût des infrastructures et des études de déploiement du réseau. Depuis 2019, les dépenses hors dette sont particulièrement soutenues, et tendent à ralentir sur l'année 2022 même si les montants restent conséquents (55 M€). Celles-ci intègrent la subvention de 93 € qui est versée au délégataire pour chaque raccordement (2,1 M€). Les études, quant à elles, tendent à diminuer corrélativement à l'avancement des déploiements, soit -27% par rapport à 2021.

Les travaux (52,4 M€) affichent une augmentation de 44% par an en moyenne entre 2018 et 2021, induisant parallèlement une croissance de la charge de la dette par le recours à l'emprunt ; en 2022, 1,6 M€ de capital ont été remboursés, sur les premiers emprunts contractés par le Syndicat pour la montée en débit ainsi que pour les emprunts transférés par les membres lors de leurs adhésions au Syndicat.

Concernant les recettes d'investissement, le Syndicat dispose de deux sources directes de financement :

- Les subventions perçues par l'Etat, la Région et le Département. En 2022, les subventions perçues s'établissent à 53% des dépenses d'équipement,
- Le recours à l'emprunt, qui permet de financer le besoin de financement net, c'est-à-dire hors subventions.

Il est à noter qu'en 2022, le Syndicat n'a pas mobilisé de dette nouvelle, seules les subventions perçues de l'Etat et de la Région (respectivement 20,9 M€ et 8 M€) ont permis de financer les investissements sur l'exercice.

Madame VOGEL s'attarde à présent sur l'endettement du Syndicat. Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du Syndicat s'élève à 80 M€ avec sept emprunts dont le taux moyen s'établit à 0,82%, auprès de trois établissements bancaires mobilisés sur les quatre partenaires avec lesquels le Syndicat

a souscrit des emprunts (La Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et La Banque Postale – l'emprunt Caisse des Dépôts n'a pas été mobilisé).

Madame LUCOT AVRIL souligne que les 80 M€ d'emprunt ont été obtenus sans garanties et rappelle que ces emprunts sont portés pour l'ensemble des EPCI membres du Syndicat. Le budget initial ainsi que les objectifs fixés sont jusqu'à présent tenus. Madame LUCOT AVRIL souligne également les taux obtenus pour ces emprunts, qui sont très compétitifs.

Monsieur SAÏMAN présente ensuite les principaux enjeux opérationnels pour l'année 2023, qui sont :

o Finaliser le périmètre initial du réseau et le rendre attractif.

Pour cela, l'année 2023 verra les marchés de Conception/Réalisation (CR4 et CR5) se solder, ce qui aura pour effets :

- La réception de la totalité des 240 000 prises optiques initialement prévues,
- La remise de tous les DOE,
- L'établissement des décomptes généraux de l'ensemble des marchés,
- La préparation du solde des conventions de subvention (Région en 2023).

Madame LUCOT AVRIL fait remarquer que le nombre de prises optiques initialement prévues étaient au nombre de 190 000, puis 230 000, pour arriver désormais à 247 000 (vie du réseau, nouvelles adresses non connues lors du relevé...). Concernant les subventions, Madame LUCOT AVRIL indique qu'il devrait être possible de bénéficier d'une subvention complémentaire de l'Etat via le FSN pour les prises de raccordements complexes.

Monsieur SAÏMAN poursuit en évoquant les objectifs fixés pour 2023 avec le délégataire Connect76 :

- Le maintien d'un rythme moyen de 7 000 prises / mois livrées en exploitation,
- La totalité des prises en exploitation,
- Le cap du 100 000<sup>ème</sup> abonné franchi.

Il évoque également les opérateurs présents sur le réseau construit par le Syndicat : SFR, Orange, Bouygues Telecom et Free, mais également Serinya, Quantic, We Access et NumeriOne qui sont pour certains plus orientés vers une clientèle de professionnels.

o Développer et gérer le réseau

Monsieur SAÏMAN rappelle qu'en sa qualité de propriétaire du réseau, le Syndicat doit assurer en continu la gestion des infrastructures et pour cela, l'année 2023 sera l'occasion de définir et dimensionner les investissements complémentaires indispensables pour notamment :

- Construire les prises éloignées : il signale qu'à l'heure actuelle, les opérateurs ne savent pas prendre en charge les raccordements supérieurs à un certain linéaire. Les adresses sont éligibles à la fibre mais du fait de leur éloignement par rapport au point de branchement, les opérateurs n'effectuent pas le raccordement jusqu'au client. Il s'agirait donc de rapprocher ces adresses au plus près du réseau afin de les rendre raccordables. Madame LUCOT AVRIL insiste sur ce point car de nombreuses sollicitations émanent des administrés qui se trouvent de cette situation : des rendez-vous sont pris pour effectuer les raccordements, mais les techniciens qui se déplacent ne sont pas suffisamment équipés pour les réaliser (matériel inadapté, câble trop court...)
- Densifier le réseau initial : Monsieur SAÏMAN indique qu'il s'agit de construire les prises oubliées mais également, les lotissements et les nouvelles constructions qui sont gérés directement.

Madame DURANDE souhaiterait avoir des précisions concernant la viabilisation des lotissements et savoir si cela relève de la compétence technique du Syndicat. Actuellement, Orange oriente vers le Syndicat pour la viabilisation des réseaux telecom des terrains et indique que cela ne relève plus de ses compétences. Elle aimerait avoir des indications à ce sujet et savoir s'il y a un interlocuteur dédié sur cette question. Madame LUCOT AVRIL apporte des éléments de réponse en rappelant qu'actuellement, il n'existe pas de règle établie sur ce sujet. Orange ne souhaite plus être impliqué sur ce sujet et ce n'est pas non plus le rôle du Syndicat que d'assurer la viabilisation des nouvelles constructions, qui a été évaluée entre 35 et 50 millions d'euros. Madame LUCOT AVRIL estime que cette question mérite d'être abordée au niveau national mais qu'en attendant, il est impossible de laisser des administrés dans l'attente sans s'emparer du sujet.

Monsieur SERVAIS-PICORD s'inquiète car un lotissement est en cours de viabilisation sur sa commune. Il souhaiterait donc des explications concrètes. Monsieur SAÏMAN précise qu'il faut distinguer les viabilisations de maisons individuelles et les viabilisations de lotissements. Dans le cadre de la viabilisation d'un lotissement, il appartient à l'aménageur de pré-fibrer l'ensemble des maisons, ce qui est différent pour les constructions individuelles, pour lesquelles le rôle de l'opérateur historique Orange n'est pas clairement défini dans le cadre du déploiement de la fibre. Lorsqu'un projet de lotissement émerge dans une commune, l'aménageur doit se mettre en relation avec le Syndicat afin de définir les modalités techniques d'aménagement.

Monsieur SAÏMAN précise que pour la viabilisation des maisons individuelles, lorsqu'Orange s'est désengagé du sujet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, aucune solution n'était mise en place pour prendre le relais. Il insiste sur le fait qu'on ne peut pas remplacer Orange sans que les règles soient clairement établies. Il indique que le Syndicat travaille actuellement avec Connect76 afin d'apporter une solution, qui pourrait être initiée par celui-ci même si cela ne relève pas de son contrat de délégation. Le délégataire est disposé à prendre en charge cette problématique à condition que les moyens financiers qui étaient alloués par l'État à Orange le lui soient également. Madame LUCOT AVRIL poursuit en rappelant qu'au moment de l'élaboration du modèle financier du projet FttH, il n'avait pas été imaginé que le Syndicat aurait à se substituer à Orange sur le sujet des viabilisations. De plus, le réseau construit par le Syndicat étant en affermage, cela signifie qu'il appartient au Syndicat. Il est donc primordial de s'emparer du sujet pour établir une cohérence territoriale et apporter un service à l'ensemble des habitants du territoire.

Monsieur SAÏMAN poursuit en évoquant les autres enjeux opérationnels :

- Sécuriser le réseau afin d'éviter le vandalisme sur les armoires de rues, notamment lors des raccordements de clients. Cette sécurisation devra être associée à des process, si l'on veut que cela soit respecté par les opérateurs,
- Travailler sur l'enfouissement des réseaux qui ont initialement été déployés en aérien,
- Assurer la viabilisation des constructions individuelles (cf. sujet évoqué ci-dessus).

Madame LUCOT AVRIL évoque à présent l'un des derniers enjeux de l'année 2023, qui est d'élaborer avec les territoires un plan d'actions sur les usages numériques. En effet, Seine-Maritime Numérique est appelé à prendre en charge progressivement la thématique des usages numériques en complément de son rôle sur les infrastructures. Pour cela, un cadre juridique et financier doit être développé afin de permettre au Syndicat de s'adapter à de nouvelles missions. Elle indique qu'un questionnaire est actuellement en cours d'élaboration afin de recueillir les attentes des territoires en



matière d'usages numériques. Il s'agira ensuite de définir collectivement des priorités communes et d'adopter un Schéma Départemental des Usages et Services Numériques pour la Seine-Maritime. Elle annonce donc que des rencontres dans les territoires vont très prochainement avoir lieu.

Madame LUCOT AVRIL termine en évoquant les enjeux de la communication en 2023, auprès du grand public notamment, afin de délivrer des informations pratiques sur les raccordements ou sur la gestion du service « après-vente » et les réponses aux différentes questions concernant l'éligibilité et la raccordabilité des logements.

Enfin, elle indique que la communication auprès des financeurs publics et des partenaires bancaires va se poursuivre, afin de les informer sur la cohérence d'ensemble du projet et la gestion de l'endettement du Syndicat.

Madame VOGEL fait une présentation des orientations budgétaires de l'année 2023.

Pour le budget principal, le prévisionnel de dépenses est évalué à 1,5 M€, dont 0,4 M€ de charges à caractère général, 1,1 M€ de charges de personnel ainsi que l'étude destinée à l'élaboration du Schéma Départemental des Usages et Services Numériques.

Pour le budget annexe, la section d'exploitation est estimée à 30 M€ et concerne notamment la location des réseaux existants, la maintenance, les intérêts d'emprunts, les amortissements et la participation au budget principal.

Concernant les investissements liés aux déploiements, estimés à 28 M€, ceux-ci se répartissent en 21 M€ de travaux, 1,6 M€ de remboursement de capital d'emprunts et 5,6 M€ de subvention à Connect76 pour les raccordements finaux. À cela s'ajoutent des investissements complémentaires indispensables qui doivent être envisagés et seront chiffrés d'ici le vote du budget 2023 pour :

- Construire les prises éloignées,
- Densifier, sécuriser ainsi que favoriser la résilience du réseau initial,
- Assurer le cas échéant, la viabilisation des constructions individuelles.

Madame VOGEL poursuit en indiquant que les recettes du budget principal proviennent pour 46% des cotisations des membres et de la participation du budget annexe. Les prévisions de recettes du budget annexe sont quant à elles issues :

- Des participations des membres sur un coût unique à la prise FttH (2 M€),
- Des subventions des partenaires, dont 18 M€ du FSN (en lien avec le prévisionnel de livraison des prises), 3,6 M€ de la Région (en lien avec l'avancement des travaux, qui sont subventionnés à hauteur de 13,87% du montant des dépenses réalisées),
- De la redevance d'exploitation versée par Connect76 estimée à 20 M€,
- Des emprunts.

Au sujet des emprunts, Madame VOGEL rappelle que l'essentiel des investissements (300 M€) est porté entre 2019 et 2022 alors que :

- Les subventions sont versées après travaux,
- La redevance du délégataire et les participations des membres sont étalées sur 22 ans et 25 ans.

L'emprunt permet donc de couvrir les avances de fonds. Sept emprunts sont en cours d'exécution (80 M€), dont trois sont issus du transfert de compétences des membres adhérents. Trois autres emprunts sont prêts à être mobilisés (58 M€) en tant que de besoin auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et de la Caisse des Dépôts et Consignations, en lien avec une réflexion en cours sur le financement des investissements complémentaires indispensables.

Par ailleurs, une réflexion est à engager avec la Banque des Territoires ainsi que le FSN sur des financements complémentaires.

Madame LUCOT AVRIL réalise une synthèse de la présentation des orientations budgétaires en rappelant que :

- L'année 2023 verra s'achever la première phase de déploiement du réseau d'initiative publique avec la desserte en fibre optique de 601 communes et de 450 000 habitants, conformément aux engagements politiques de 2017,
- L'année 2023 sera une année à fort accroissement des ouvertures commerciales pour atteindre l'objectif fixé à 100 000 abonnés raccordés,
- L'intensification des actions de communication va se poursuivre aussi bien sur les canaux digitaux que par des réunions publiques et des événementiels,
- Une évaluation précise et un début d'engagement des nouveaux investissements à réaliser sur le réseau d'initiative publique en termes de complétudes (raccordements complexes), d'extension et de sécurisation (enfouissements) vont être entamés,
- L'année 2023 va nécessiter une adaptation de la stratégie d'endettement du Syndicat pour tenir compte à la fois de l'achèvement de la phase de construction et l'avènement de celle de la gestion du réseau public.

Madame LUCOT AVRIL termine en indiquant que l'année 2023 sera une année d'évolution pour le Syndicat, avec l'émergence des usages et services numériques pour les collectivités et les citoyens, par l'adoption du Schéma Départemental des Usages et Services Numériques.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,*

- ***Prend acte des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.***

#### **Renouvellement des lignes de trésorerie**

Madame VOGEL rappelle que le Syndicat dispose de deux lignes de trésorerie, renouvelables tous les ans, d'un montant de 10 M€ chacune dont les échéances sont fixées au 5 mai et au 24 août 2023. Elles nécessitent une consultation auprès de la Caisse d'Épargne, qui est l'organisme prêteur. Ces lignes de trésorerie permettent une gestion fine de la trésorerie et une souplesse dans leur utilisation. Il est ainsi proposé d'engager les négociations auprès de l'établissement bancaire pour le renouvellement de ces lignes, dans les mêmes conditions que précédemment. Il en sera rendu compte lors d'un prochain Comité syndical.

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,*

- ***Autorise Madame la Présidente à engager une consultation, à négocier les montants, caractéristiques et conditions nécessaires au renouvellement des lignes de trésorerie actuellement souscrites auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents y afférents,***
- ***Acte qu'il en sera rendu compte lors d'un prochain Comité syndical.***





Madame LUCOT AVRIL termine en évoquant l'évènement organisé le 24 janvier à Saint Mards, à l'occasion du 50 000ème abonné sur le réseau. Cet évènement a été organisé en présence de Monsieur Emmanuel DUBOSC, Maire de la commune et chef d'entreprise de la société ARCAADE. Ce dernier est pleinement satisfait de l'arrivée de la fibre sur sa commune car cela lui permet d'être très compétitif et réactif pour répondre aux appels d'offres auxquels sa société postule.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité syndical est levée à 16h50.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT AVRIL



La Secrétaire de séance,



Florence DURANDE